



## Raccordements temporaires dans la zone d'approvisionnement d'ESB

### Fiche d'information

ESB modifie ses conditions de raccordement temporaire en raison d'une nouvelle législation. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, une nouvelle réglementation concernant l'obligation de notifier les raccordements temporaires est entrée en vigueur dans le cadre de l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), art. 23 et 25.

Désormais, tous les raccordements temporaires (chantiers, installations foraines, établissements festifs, etc.) sont soumis à l'obligation de notification et doivent être annoncés à ESB au moyen d'un avis d'installation établi par un installateur-électricien agréé.

### Déroulement pour la mise en place d'un raccordement temporaire

1. La commande du raccordement temporaire doit parvenir à ESB au moins **cinq jours ouvrables avant la date de montage**, au moyen du formulaire «Ordre pour raccordement de chantier». Vous trouverez le formulaire de commande «Ordre pour raccordement de chantier» sur le site Internet d'ESB sous le lien suivant:  
  
<https://www.esb.ch/fr/clients-privés/prestations/raccordements-au-reseau/>
2. Veuillez envoyer le formulaire de commande pour un raccordement temporaire dûment rempli et accompagné des annexes correspondantes par e-mail à [electr.prov@esb.ch](mailto:electr.prov@esb.ch) ou par courrier à ESB. Si la commande arrive moins de cinq jours ouvrables avant le début des travaux de montage, un supplément pour commande express sera facturé.
3. L'installateur-électricien de votre choix doit remettre à ESB un avis d'installation conforme aux prescriptions d'entreprise CH-2021 pour les installations électriques raccordées au raccordement temporaire. Si l'avis d'installation est complet, correctement remis et approuvé, ESB monte le raccordement temporaire et le met en service à la date souhaitée.
4. L'installateur-électricien de votre choix doit ensuite raccorder vos installations électriques au boîtier de raccordement temporaire. Veuillez noter que les éventuels droits de passage nécessaires à la pose du câble de raccordement sont l'affaire du requérant. Une fois ces travaux terminés, un rapport de sécurité (RS) devra être établi conformément aux prescriptions d'entreprise CH-2021 et remis à ESB.

### Déroulement pour le démontage du raccordement temporaire

1. Une fois les travaux ou l'événement terminé, votre installateur-électricien démonte les installations électriques du raccordement temporaire.
2. Veuillez ensuite envoyer la notification d'annulation du raccordement temporaire par écrit ou par e-mail à ESB, qui démontera ledit raccordement dans les jours qui suivent.
3. ESB facturera la totalité du forfait pour le montage et le démontage du raccordement temporaire une fois les travaux terminés. L'énergie sera facturée en fonction de la consommation effective.

## Liste des tarifs pour les raccordements temporaires

	Volume de travail d'ESB	Facturation
1.	<p><b>Coffret de raccordement pour provisoire de chantier jusqu'à 80A</b></p> <p><b>Forfait pour</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>confirmation de commande</li> <li>aménagement, raccordement, mise en service et démontage du câble entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement pour l'installation provisoire de chantier.</li> </ul> <p><b>Location du coffret de raccordement pour provisoire de chantier</b></p> <p>Coupe-surintensité avec compteur (pour 6 mois au maximum) + majoration pour chaque mois supplémentaire (à partir du 7ème mois)</p>	<p>CHF 510</p> <p>CHF 90 CHF 50</p>
	<p><b>Coffret de raccordement pour provisoire de chantier jusqu'à 250 A</b></p> <p><b>Forfait pour</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>confirmation de commande</li> <li>aménagement, raccordement, mise en service et démontage du câble entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement pour l'installation provisoire de chantier.</li> </ul> <p><b>Location du coffret de raccordement pour provisoire de chantier</b></p> <p>Coupe-surintensité avec compteur (pour 6 mois au maximum) + majoration pour chaque mois supplémentaire (à partir du 7ème mois)</p>	<p>CHF 950</p> <p>CHF 550 CHF 80</p>
	<p><b>Coffret de raccordement pour provisoire de chantier jusqu'à 400A</b></p> <p><b>Forfait pour</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>confirmation de commande</li> <li>aménagement, raccordement, mise en service et démontage du câble entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement pour l'installation provisoire de chantier.</li> </ul> <p><b>Location du coffret de raccordement pour provisoire de chantier</b></p> <p>Coupe-surintensité avec compteur (pour 6 mois au maximum) + majoration pour chaque mois supplémentaire (à partir du 7ème mois)</p>	<p>CHF 1'250</p> <p>CHF 700 CHF 100</p>
2.	<b>Majoration pour mandat «express» (&lt; 3 jours ouvrables)</b>	CHF 80.00
3.	<b>Montage à partir du coffret de raccordement pour installation provisoire de chantier</b> et mise en service de toute l'installation de chantier, y c. montage du coffret de distribution électrique pour chantier (mise en place des cartouches de fusible, contrôle de l'ordre des phases, vérification du disjoncteur différentiel, etc.).	Facturation directement par votre installateur

Tous les prix s'entendent hors TVA; les travaux sont exécutés durant les heures de travail régulières.

- Dans des cas spéciaux, où la pose d'un câble supplémentaire s'avère nécessaire, ESB facture les frais réels (selon le rapport de régie).
- La facture est établie après le démontage du raccordement.
- Des adaptations de prix ultérieures demeurent réservées.